

10 novembre 2010 ACTION DES COMITES CHOMEURS ET PRECAIRES CGT à la DGFIP 13
AC, Confédération Syndicale des Familles
Unions Locales CGT centre ville et quartiers nord
JUSTICE FISCALE ?
TAXES D'HABITATION

Les précaires ne sont plus exonérés

in La Marseillaise du 11/11/2010

Société

Taxe d'habitation. Hier, des familles ont déposé une demande de dégrèvement auprès de l'administration fiscale. L'année prochaine, l'impôt devrait flamber de plus de 100 euros.



« Il me reste en moyenne 20 euros pour vivre chaque mois, comment pourrais-je m'acquitter de la taxe d'habitation ? », s'interroge un jeune précaire inscrit au Revenu de solidarité active (RSA), qui a déposé son dossier hier auprès de l'administration fiscale de la place Sadi Carnot à Marseille, où était rassemblé un groupe de locataires accompagné de plusieurs associations. Le comité CGT Chômeurs, Agir contre le chômage (AC) et la Confédération syndicale des familles (CSF) sont venus plaider les dossiers d'une centaine de locataires.

« Cette année encore, les feuilles d'automne de la taxe d'habitation ont fait beaucoup de mal en tombant sur les personnes et les familles les plus précaires », note Jean-Luc Duriez, responsable de l'habitat de l'union départementale de la CSF. Privés d'emploi, assujettis au RSA ou familles à revenus modestes se sont mobilisées pour l'exonération totale de la taxe. « Les publics exonérés jus-
qu'ici ne le seront plus, souligne encore le responsable CSF, les personnes, qui perçoivent le RSA d'activité devront s'acquitter de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle, ce qui représente pour ces familles, une charge supplémentaire d'au moins 200 euros. »

RSA et pauvreté institutionnalisées

Pour le responsable associatif, les méfaits du Revenu de solidarité active continuent dans un contexte de régression sociale toujours plus accentuée, où les locataires subissent de plein fouet le coût du logement. « Le RSA n'est pas la grande avancée sociale clamée par les gouvernements, visant à réduire la pauvreté, bien au contraire, il l'institutionnalise. » Pour Nadine, qui perçoit avec son mari, les minima sociaux, la note de 300 euros est bien trop salée. « Ils ont refusé de nous exonérer l'an dernier alors que nous étions tous les deux au RMI. »

Au sortir de la direction des impôts, la délégation, qui a déposé les dossiers assure que l'administration « étudiera les dossiers

avec mansuétude », effectuera « des remises gracieuses au cas par cas, en fonction des revenus de chaque famille ». Le ciel s'éclaircit un peu pour la centaine de foyers dont « le reste à vivre ne dépasse pas les 100 euros à la fin de chaque mois », souligne Jean-Luc Duriez. Mais « le problème n'est que reporté à l'année prochaine », qui verra la taxe d'habitation flamber de plus de 100 euros par foyer. « Une iniquité de plus de la part de la municipalité, qui touche encore une fois en priorité, les familles les plus pauvres. »

EMMANUELLE BARRET

▲ Les personnes désirant déposer une demande d'exonération de la taxe d'habitation peuvent contacter la permanence « Habitat » de 9h30 à 12h : 04.91.48.75.26

Une note plus « salée » l'an prochain

■ Le montant de la taxe d'habitation est calculé en fonction de la valeur locative du logement mais il l'est également en fonction des taux fixés par les collectivités locales. A Marseille, le dernier conseil municipal a voté la suppression de l'abattement à hauteur de 15% de la taxe d'habitation pour le ramener à 5%.

Jusqu'à présent les Marseillais bénéficiaient sans forcément le savoir, d'une réduction sur leur taxe d'habitation. C'est l'abattement général à la base, une des possibilités offertes aux collectivités pour alléger la feuille d'impôts de leurs administrés.

Jusqu'à présent, le calcul de la taxe d'habitation tenait compte de ces 15% à valoir sur la valeur locative moyenne des locaux concernés, ce qui donne environ 154 euros d'abattement. Cet avantage, « qui n'a aucune justification », avait assuré le président du groupe UMP au conseil municipal Yves Moraine, n'est plus que de 5%. Soit un abattement réduit à 51 euros. Concrètement, la note s'élève désormais à 105 euros de plus pour chaque foyer.

A gauche et au centre, la nouvelle mesure fait hurler l'opposition. « Pour un étudiant, cela revient à doubler la taxe », tançait Patrick Menucci (PS) au dernier conseil municipal, s'étonnant que la taxe foncière n'augmente pas elle aussi. « Vous faites comme le gouvernement, vous refusez d'admettre que vous augmentez les impôts », taclait Frédéric Dutoit (PC). Pour Karim Zeribi (Europe-Ecologie), la mesure est « totalement injuste, décalée, inéquitable ». Pour faire passer la pilule, l'UMP assurait que grâce à cette mesure, l'augmentation d'impôts en 2011 pourra se limiter à celle de l'inflation.

E.B.